

La facturation électronique entre en vigueur

Dans une directive adoptée en décembre dernier, l'Union européenne a décidé d'harmoniser les systèmes de facturation en vigueur dans les Etats membres et à faciliter le recours à la facturation électronique.

Alors que cette directive ne doit être transposée dans les droits nationaux que d'ici à 2004, Alain Zenner, Commissaire du gouvernement, chargé de la simplification administrative, a toutefois décidé de *donner le bon exemple en transposant cette directive en droit belge aussi rapidement que possible.*

Après avoir mis sur pied en mars dernier un groupe de travail mixte (public et privé) sur la question, ce dernier a annoncé hier *qu'il est à présent possible d'obtenir de l'Administration de la*

fiscalité des entreprises et des revenus (AFER) des autorisations individuelles en vue d'émettre ou recevoir des factures utilisant les techniques de la télématique.

Une société spécialisée dans la facturation vient de recevoir une autorisation.

Mais, rappelle Alain Zenner, *il va de soi que ces autorisations individuelles sont assorties de conditions destinées à garantir l'intégrité et la conservation des données électroniques.*

Le Commissaire du gouvernement s'est *réjoui de cette avancée, qui illustre le nouvel état d'esprit de l'administration.*

(P.V.C.)